

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PAYS VERT

Aides aux Vacances 2020

GROUPE IV : FORFAIT DE 70,00 € pour les enfants n'étant pas partis sous aucune forme de vacances hormis le groupe III (Classe Verte, de Mer, de Neige, Voyage Scolaire).

Il faut pour cela que l'enfant soit né entre le 31 Décembre 2001 et le 31 Décembre 2019. L'aide peut être accordée jusqu'à 20 ans (date anniversaire), si l'enfant est scolarisé, étudiant ou en apprentissage.

INSCRIPTIONS

Du 7 Septembre au 10 Décembre 2020

– soit par mail (cos.aurillac@wanadoo.fr)

- soit au C.O.S. **sur Rendez-Vous** (04.71.48.45.62.)
(du Lundi au Jeudi de 9 h à 11 h et de 14 h à 17 h - Vendredi de 9 h à 11 h)

DOCUMENT A FOURNIR

Avis d'Imposition ou de non imposition 2019 *sur les revenus de 2018*

Cette prestation est soumise à cotisations URSSAF